DEPARTEMENT DE HAUTE-SAÔNE

## PETR DU PAYS GRAYLOIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 16 SEPTEMBRE 2020

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 8 septembre 2020, s'est réuni dans la salle des Congrès à Gray, le 16 septembre 2020 à 18h30, sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

Etaient présents: ABBEY Serge, BERTHET Alain, BLINETTE Alain, CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, COLINET Patrice, DAGUET Nadine, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, DOUSSOT Dimitri, GAUTHIER Claudie, GHILES Philippe, HENNING Frederick, KOPEC Freddy, MILESI Nicole, NOLY Jean, PAQUIS Martine, PATE Pierre, RENEVIER Michel, SAVIN Thierry, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

**Etaient porteurs d'un pouvoir**: MILESI Nicole pour CLEMENT Christelle.

Etaient absents: CLEMENT Christelle (pouvoir donné).

Secrétaire de séance : GAUTHIER Claudie.

\*\*\*\*

CS/16-09-2020/N°3

## INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE ELECTION DE L'EXECUTIF

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Le Président rappelle que le nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau est librement déterminé par le comité syndical.

Outre le président (qui est membre de droit du bureau syndical), le nombre de viceprésidents, par principe :

- ne peut pas dépasser 20% de l'effectif total de l'organe délibérant, arrondi à l'entier supérieur,
- ni ne peut excéder le nombre de 15 (article L.5211-10 du CGCT).

Le nombre des « autres membres » n'est en revanche pas limité par les textes.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, <u>à l'unanimité,</u> décide :

- de fixer à 3 le nombre de vice-présidents,
- de fixer à 4 le nombre des « autres membres » du bureau.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

> Frederick HENNING Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20200916-CS-16092020-N03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020 Affichage : 21/09/2020

